

Association "Conserver la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais"

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE tenue le 20 octobre 2018 à la mairie du Mesnil-Mauger

Le président de l'association, Jacques Devos, ouvre la séance en remarquant que 15 personnes sont présentes et que 31 se sont fait représenter, le quorum nécessaire pour que l'assemblée générale délibère valablement à savoir 32 personnes présentes ou représentées, est donc largement dépassé.

Le président remercie tous les participants de leur présence à cette sixième assemblée générale de notre association.

1. RAPPORT D'ACTIVITE POUR 2017-2018

1.1 Restauration de la chapelle

1.1.1 Participation à la restauration de la chapelle : clos et couvert

Lors de la dernière assemblée générale nous avons laissé le sommet du clocher sur un échafaudage devant l'entrée de la chapelle alors que le fut du clocher partait pour l'atelier des Métiers du Bois. Simultanément un échafaudage dans la chapelle allait permettre d'accéder à la charpente.

Le clocher était vraiment en très mauvais état, réalisé avec des bois de médiocre qualité et souvent laissées sans protection de la pluie. Il a fallu remplacer un grand nombre des poutres qui, disposées autour du poinçon, soutiendront la couverture d'ardoises. Notons que nous avons bénéficié d'un dernier lot d'ardoises de Trélazé, où le dernier producteur français d'ardoises a cessé ses activités.

La vision de la charpente du XII^e siècle était impressionnante. Des bois grossièrement taillés mais parfaitement assemblés avec deux techniques : mi-bois avec ergot et des assemblages à tenon et mortaise qui ont été introduits à cette époque.

M. Frédéric Epaud, universitaire spécialiste des charpentes romanes normandes est venu plusieurs fois voir l'avancement du chantier et a félicité M. Maffre, architecte des MH, pour le travail qu'il avait prévu, et les charpentiers qui l'ont réalisé. Parmi ceux-ci, M. Brendan Goux, compagnon-charpentier, qui a réalisé son dernier travail avant d'enseigner. M. Maffre a essayé de garder le maximum de poutres d'époque, quitte à les doubler par une partie récente quand on pouvait douter de leur résistance.

Quand le clocher a été enlevé, nous avons eu la preuve qu'il avait été ajouté après la construction de la chapelle, la panne faitière ayant été coupée pour lui faire place.

Ce clocher a été remis en place le 26 janvier, la repose ayant été, plusieurs fois, reportée à cause du vent.

L'attention s'est ensuite portée sur les merrains : la restauration à l'identique ayant été décidée, il fut retenu de mélanger les anciennes planchettes à des nouvelles. Il fallut faire de nombreux essais pour teinter ces nouvelles planchettes de façon qu'elles s'intègrent aux anciennes. Les décoratrices ont, ensuite, réalisé les petits ronds noirs tous différents.

Fin avril, la partie technique était terminée mais il a fallu attendre fin juin pour avoir tous les rapports des entreprises et même leur facturation définitive !

1.1.2. Restauration de la chapelle : peintures

Les deux objectifs de la restauration sont, bien sûr, d'une part de restituer une chapelle du XII^e et du XIII^e siècles, telle qu'elle fut imaginée par son maître d'œuvre mais aussi d'assurer la pérennité de ses remarquables peintures.

Le conseil municipal de Mezidon Vallée d'Auge a accepté le principe d'un mandat donné à notre association pour prendre les contacts administratifs et financiers devant favoriser le lancement de ces travaux, les décisions finales revenant bien sûr à la commune.

La convention tripartite avec la Fondation du Patrimoine s'est achevée à la fin de la première tranche de travaux. Nous oeuvrons pour la renouveler ce qui ne devrait pas poser de problème de principe.

La première étape est de faire compléter le diagnostic réalisé en 2014 par la société ARCOA pour la restauration des peintures.

1.1.3 Financement des travaux

L'arrêté des comptes du chantier, qui a duré 16 mois avec 7 intervenants, n'est pas sans imprévus. Un premier décompte des coûts acquittés par la trésorerie de Lisieux précisait un coût total de 369 101 € comprenant les avenants aux devis initiaux et les actualisations de prix. Sont venus s'y ajouter des factures acquittées à l'époque par la commune du Mesnil Mauger et une facture oubliée, ce qui a fait monter l'addition totale à 376 037 €.

Nos ressources proviennent de la DRAC (183 557 €), du département (69 730 €), de la French Heritage Society (34065 + 41460 €), de la Fondation du Patrimoine (10 000 + 21 500 € (dons des membres), de notre association (3 000 €). Le total représente 363 312 €.

La municipalité de MVA a accepté de prendre à sa charge une différence entre les ressources et les coûts de l'ordre de 10 000 €. Dans un cas, la différence est de 5 789 € ; dans l'autre, de 12 725 €. Remarquons que, dans les coûts, est incluse une facture de 2 538 € pour le creusement de la tranchée pour l'électrification de la chapelle, elle correspond à une charge d'équipement plutôt que de conservation du monument.

1.2. Vie de l'association

L'association rassemble actuellement 167 membres ; des adhésions ont eu lieu lors des journées de visite et des Journées Européennes du Patrimoine (JEP). En fait, il n'y aurait que 157 actifs si nous éliminons ceux qui ne donnent plus signe de vie : pas de cotisation ni d'envoi de pouvoir pour l'assemblée générale.

Le site Internet est toujours remarquablement complété par notre ami Michel Kohn qui nous donne une idée de la fréquentation de celui-ci. Plusieurs participants souhaitent que l'association communique au moyen d'une page Facebook. Corinne Lecourt, Dominique Hiblot et Michel Kohn se proposent pour le réaliser.

Après cette assemblée générale, nous allons demander le versement de la cotisation 2019 à nos adhérents. Celle-ci est maintenue à 10 euros par personne. Un petit complément sous forme de don est bien sûr le bienvenu.

Rappelons qu'il nous a été demandé si, dans ce cas, le don pouvait bénéficier de la déduction fiscale

traditionnelle pour les « œuvres ». Nous avons posé la question à l'administration fiscale ; la réponse a été clairement NON, les sommes recueillies n'étant pas directement versées à des entreprises œuvrant à la restauration. Ces sommes sont remises à la commune de MVA qui est le maître d'ouvrage et règle les factures des intervenants. Nous devons passer par la Fondation du Patrimoine qui s'assure que les sommes bénéficiant de la déductibilité fiscale sont utilisées à bon escient. Ceux qui le souhaitent pourront consulter la réponse in extenso de l'administration.

Le comité s'est montré favorable à ce que les adhérents faisant un don de 100 euros ou plus à la Fondation du Patrimoine, pour la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais, soient dispensés de la cotisation annuelle. Ce don correspond, rappelons-le, à une dépense réelle de 25 ou 30 euros.

1.3 Faire connaître la chapelle

En juillet et en août, la chapelle a été ouverte le samedi et le dimanche avec présence de membres de l'association pour renseigner les visiteurs. Ces journées, annoncées dans la presse locale, ont permis de rencontrer une quarantaine de personnes. En septembre, nous avons décidé de participer aux Journées du patrimoine et d'y associer, le dimanche 16 septembre, en partenariat avec la mairie de Mézidon Vallée d'Auge qui a offert le buffet. L'association a fait venir un groupe de musique celte avec 3 cornemuses et deux tambours qui ont animé musicalement cette journée. Par chance le temps fut de la partie et a permis d'apprécier cette musique qui demande de grands espaces ! Soixante-dix personnes environ, dont de nombreux membres du conseil municipal, furent présentes.

Des allocutions furent prononcées par les divers intervenants au projet ; seul manquait un représentant de la DRAC. L'architecte en chef des monuments historiques responsable de ce chantier a beaucoup intéressé le public en montrant dans quel esprit il avait conduit cette restauration.

L'association proposait à la vente nos différents "produits dérivés", dont des posters, des plaquettes sur la chapelle et les travaux menés ainsi que notre brochure *Sainte-Marie-aux-Anglais, relais entre le divin et les hommes* ; une quinzaine d'exemplaires de celle-ci furent vendus.

A la conférence « Futur du Patrimoine Religieux », tenue à l'UNESCO à Paris devant un public européen, notre communication *Sauver une imagerie populaire, rurale du XIII^e siècle en Normandie* avait été retenue par le jury pour affichage sous forme de poster et édition dans un livret reprenant les vingt meilleures communications.

Les petites églises du pays d'Auge n'étant pas assez connues, nous réfléchissons, avec d'autres associations œuvrant pour ces églises, à mieux les faire connaître. C'est notre ami Jean-Louis Le Saux qui est chargé de développer ces contacts.

Notre « antenne canadienne » a proposé un exposé sur notre projet à l'Alliance Française de Toronto mais, le programme 2018-2019 étant alors bouclé, il est possible que cela puisse se faire lors de la saison 2019-2020.

Mis aux votes, le rapport d'activité est accepté à l'unanimité des votants.

2. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2017-2018

A la fin de l'exercice précédent, le bilan était le suivant :

Compte bancaire	3 185	Report à nouveau	3 403
Caisse	218		

Le compte d'exploitation pour l'exercice 2016-2017 a été comme tel :

Assurances,	191,42	Cotisations	1 698,00
Frais de bureau, photocopies, Affranchissements	648,69	Adhésions	132,00
Adhésion à la Fondation du Patrimoine	55,00	Dons	490,00
Frais bancaires	0,90	Subvention de la commune	340,00
JEP2018 Groupe « Celtic pipes »	600,00	Intérêts bancaires	127,33
JEP2018 divers consommables	203,40	Vente posters, brochures	205,00
Participation aux frais de restauration	3 000,00		
TOTAL	4 699,11		2 992,33

Soit une perte de 1 707,08 € pour l'exercice

Le bilan en fin d'exercice est donc le suivant avant décision de l'assemblée générale :

Compte bancaire	1 043	Report à nouveau	3 403
Chèques à remettre	86		
Caisse	567	Perte de l'exercice 2017-18	-1707
Total	<u>1 696 €</u>		<u>1 696 €</u>

Nous proposons de porter la perte de l'exercice en report à nouveau.

Le rapport financier est accepté à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Vu le président
J.E. Devos

Vu le secrétaire
P. Fournier